

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
MISE EN PLACE D'UNE CONSIGNE BANCAIRE
CREDIT AGRICOLE - 6, AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918
SOCIETE DATACSERVICES**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 octobre 2008 relatif à la signalisation routière,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande du 22 Février 2017 de la société DATACSERVICES par madame Frédérique CANCELLONI -
☎ : 04.89.01.50.00 - sise : 22, allée des Métallos - 06700 SAINT LAURENT DU VAR (e-mail : **contact@datacservices.com**),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux d'installation d'une consigne bancaire au « CREDIT AGRICOLE » situé au n°6 de l'Avenue du 11 Novembre 1918, sont autorisés :

LE LUNDI 13 MARS 2017 de 09h00 à 12h00

ARTICLE 2° : Pour permettre le temps du déchargement du matériel, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier à l'exception du camion de la dite société et la circulation s'effectuera "en alternance" par demi-chaussée réglementée par alternat manuel à l'aide de panneau K10.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera tenue de mettre en place un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **27 FEV. 2017**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Valero
Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO

Réf. : AP/MF.